

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2020

## COMPTE-RENDU DETAILLE

L'an deux mille vingt, le dix-sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie de Chantecoq en séance publique, sous la présidence de M. LAPÈNE Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM., BARATTE Gilles, BEAUDENON Monique, CHALAUX Jacques, CHEMIN Yves, COMBE Nicole, HARAULT Fabien, LAMANT Josiane, LAPÈNE Jean-Pierre, LEBRET Laurent, SIMONNET Claude, SOKAL Coralie, ZUMER Caroline.

Excusés : M. ALMEIDA Agostinho, DULOISY Christine, GROENEWEG Marc.

### 1) Désignation d'un secrétaire de séance

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DESIGNE** M. CHALAUX Jacques secrétaire de séance.

### 2) Approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 22 novembre 2019

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 novembre 2019,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ledit compte-rendu.

### 3) Participation des communes

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil municipal l'état relatif au salaire de l'accompagnatrice du car pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **FIXE** la participation des communes comme suit :

- COURTEMAUX : 202,75 € ;
- SAINT HILAIRE LES ANDRESIS : 1 064,41 € ;
- CHANTECOQ : 633,58 €

### 4) Participation des communes

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil municipal l'état relatif au salaire des ATSEM pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **FIXE** la participation des communes comme suit :

- COURTEMAUX : 502,98 € ;
- SAINT HILAIRE LES ANDRESIS : 5 700,41 € ;
- CHANTECOQ : 3 520,84 €

#### 5) Participation des communes

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil municipal l'état relatif aux frais de scolarité pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **FIXE** la participation des communes comme suit :

- COURTEMAUX : 1 456,84 €

#### 6) Participation des communes

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil municipal l'état relatif au salaire de la surveillante du car pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **FIXE** la participation du budget régie de transport scolaire à 3 447,80 €.

#### 7) Participation des communes

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil municipal l'état relatif au salaire de la conductrice du car pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **FIXE** la participation du budget régie de transport scolaire à 4 110,58 €.

#### 8) Participation des communes

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil municipal l'état relatif au salaire des agents communaux chargés de l'entretien de la station pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **FIXE** la participation du budget assainissement à 3 772,35 €.

#### 9) Participation sorties scolaires

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil municipal l'état relatif aux sorties scolaires de l'école de Saint Hilaire les Andrésis.

- Sortie du 18/11/2019 : 23,70 €
  - Sortie du 19/11/2019 : 31,03 €
  - Sortie du 25/11/2019 : 23,70 €
  - Sortie du 16/12/2019 : 56,85 €
  - Sortie du 19/12/2019 : 56,85 €
  - Sortie du 19/12/2019 : 56,85 €
- Montant total : 248,98 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **FIXE** la participation de la commune de Saint Hilaire les Andr sis   248,98 €

## 10) Autorisation d'engager, liquider et mandater les d penses d'investissement dans la limite du quart des cr dits

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Vu l'article L1612-1 du Code G n ral des Collectivit s Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal peut permettre au Maire « d'engager, liquider et mandater les d penses d'investissement, dans la limite du quart des cr dits ouverts au budget de l'exercice pr c dent, non compris les cr dits aff rents au remboursement de la dette ».

L'article L1612-1 du Code G n ral des Collectivit s Territoriales permet   une collectivit  d'honorer ses factures d'investissement avant le vote du budget.

Les cr dits d'investissement r els vot s au budget principal 2019  taient de 493 567,46 €.

Le quart de ces cr dits est donc de 123 391,86 €.

Les cr dits d'investissement r els vot s au budget annexe assainissement 2019  taient de 708 386,70 €.

Le quart de ces cr dits est donc de 177 096,67 €.

Il est propos  que soient ouverts les cr dits suivants par chapitre dans la limite du quart des d penses d'investissement r elles pr vues sur le budget pr visionnel 2019.

### Budget principal

Chapitre	Intitul�	Ouverture de cr�dits
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 391,86
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	62 000,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	50 000,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financi�res	10 000,00
	TOTAL	123 391,86

### Budget assainissement

Chapitre	Intitul�	Ouverture de cr�dits
Chapitre 23	Immobilisations en cours	177 096,67
	TOTAL	177 096,67

L'article L1612-1 du CGCT pr cise que les cr dits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent dans l'attente du vote du budget primitif 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 11) Achat car scolaire

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis transmis par l'UGAP concernant l'acquisition d'un car scolaire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir un car scolaire par l'intermédiaire de l'UGAP ;
- **RETIENT** le devis s'élevant à 191 753,04 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la régie de transport scolaire ;

### 12) Achat car scolaire emprunt

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du crédit agricole pour le financement de l'acquisition d'un car scolaire (prêt relais pour subventions).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la proposition du crédit agricole :
  - Prêt de 105 400€ sur 2 ans au taux de 0,26%
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget 2020 de la Régie de transport scolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

### 13) Achat car scolaire emprunt

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de la caisse d'épargne pour le financement de l'acquisition d'un car scolaire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la proposition de la caisse d'épargne Loire-Centre :
  - Prêt de 124 500€ sur 10 ans au taux de 0,45% remboursement par trimestrialités constantes,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget 2020 de la Régie de transport scolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

#### 14) Loyer terrain

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, **FIXE** le loyer du terrain occupé par M. Loïc DELANDRE comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

$$135,10 \times \frac{\text{fermage 2019}}{\text{fermage 2018}} = 137,34 \text{ €}$$

103,05

#### 15) Tarif assainissement

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** le tarif de la taxe d'assainissement comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :
  - Forfait : 40 € ; Prix du M3 d'eau usée : 2,45 € ;
- **PRECISE** que le volume d'eau usée est calculé d'après la consommation d'eau potable enregistrée pendant l'année 2019.
- **MAINTIENT** le montant de la taxe de raccordement au réseau à 2 600 €.

#### 16) Affaires diverses

**La séance du vendredi 17 janvier 2020 a été levée à 22h50.**